

MINISTRE DE L'ECONOMIE

وزارة الاقتصاد

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET

المديرية العامة
للميزانية

N° MF/DBB/DPB/GBBSSE

039

MONSIEUR

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES MOYENS
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

OBJET : Transferts et virements de crédits au sein des budgets
des établissements spécialisés sous tutelle.

REFER : Envoi n°393/DAM.22.94 du 10/08/1994.

Par envoi cité en référence, vous avez bien voulu me faire part des difficultés rencontrées auprès des services du contrôleur financier de wilaya par les établissements spécialisés relevant de votre département ministériel, relatives aux transferts et virements de crédits de même nature.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le décret exécutif n°89-198 du 07/11/1989 fixant les conditions de répartition des recettes et des dépenses des établissements publics à caractère administratif régis par les dispositions statutaires communes, dispose en son article 05, alinéa 03, que les modifications à la répartition de crédits de chapitre à chapitre interviennent sur décision de wali concerné lorsqu'il s'agit de mouvements de crédits de même nature.

La classification des dépenses par nature, telle qu'elle apparaît au sens du décret cité ci-dessus, est jointe en annexe à la présente note.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de ma parfaite considération.

مدير التدرجات الوزارات

عاطية



MINISTERE DE L'ECONOMIE

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET

CODE MINISTERE/ WILAYA/ ETABLISSEMENT
LIBELLE DE L'ETABLISSEMENT

PRESENTATION DU BUDGET PAR NATURE

(EN DA)

	BUDGET VOTE 1992
A/ RECETTES	
I - SUBVENTIONS.....	
II - RELIQUATS / EXERCICES ANT.....	
III- AUTRES RECETTES.....	
B/ DEPENSES	
I - DEPENSES DE PERSONNEL	
TRAITEMENTS ET SALAIRES.....	
INDEMNITES.....	
ALLOCATIONS FAMILIALES.....	
SECURITE SOCIALE.....	
RETRAITES ET RENTES.....	
VERSEMENT FORFAITAIRE.....	
II - MAT ET FONCT DES SERVICES	
* ACHATS.....	
** FRAIS DE GESTION.....	
HABILLEMENT.....	
ALIMENTATION.....	
PARC AUTOMOBILE.....	
III- TRAVAUX D'ENTRETIEN..	
IV - INTERVENTIONS PUBLIQUES	
BOURSES ET PRESALAIRES.....	
ACTION SOCIALE.....	
V - DIVERS	
EXCEDENT BUDGETAIRE	
(A - B)	

* (meubler, materiel et fournitures)

** (remboursement de frais, loyers, charges annexes)



